



ARRETE N° ARR 26.160/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME NATHALIE ALCARAZ, SEPTIEME
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET DE LA RELATION VILLE-HABITANTS**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 17 avril 2026, Mme Nathalie ALCARAZ, septième adjointe au Maire, est déléguée pour les domaines suivants, la Vie associative et la Relation Ville - Habitants.

Au titre de la Vie associative, Mme Nathalie ALCARAZ assurera :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la Politique d'accompagnement, de soutien et de valorisation des associations de la Ville.
- Le pilotage de l'accueil des initiatives des associations, l'aide facilitée au montage des dossiers et des projets, et le soutien dans le fonctionnement.
- L'encouragement au dynamisme associatif et à la valorisation des projets.
- Le pilotage, la gestion et le suivi des demandes de financement.
- Les actions de communication et de promotion des associations ;
- La mise en réseau des associations entre elles ;
- L'élaboration et l'organisation des temps forts associatifs (forum) ;
- L'information et la communication vers les habitants.

ARRETE N° ARR 26.160/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME NATHALIE ALCARAZ, SEPTIEME
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET DE LA RELATION VILLE-HABITANTS**

Au titre de la Relation Ville - Habitants, Mme Nathalie ALCARAZ assurera :

- La simplification des procédures administratives et des dispositifs existants pour un meilleur accès au service public, une plus grande compréhension et transparence, et la facilitation au quotidien ;
- Le renforcement de la place de l'habitant dans l'accueil, la prise en compte des demandes et des besoins des habitants par les services de la Ville ;
- L'organisation d'une direction renforcée et dédiée à la Relation Ville-Habitants ;
- Le développement d'un lien plus direct entre les habitants et la Ville, notamment dans le cadre de permanences, de délais de réponse et de prise en compte des situations des habitants.

ARTICLE 2 : Mme Nathalie ALCARAZ, septième adjointe au Maire reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, Mme Nathalie ALCARAZ devra travailler avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Culture - Sports – Vie associative et Jeunesse.

ARTICLE 5 : Mme Nathalie ALCARAZ, septième adjointe au Maire est chargée d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de ses délégations.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARTICLE 8 : M. le Directeur général des Services de la Ville et M. le Trésorier payeur général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de présent arrêté.

ARRETE N° ARR 26.160/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MADAME NATHALIE ALCARAZ, SEPTIEME
ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET DE LA RELATION VILLE-HABITANTS**

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Madame Nathalie ALCARAZ, Madame Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 17 avril 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le : 23/04/2026

Signature spécimen :



Nathalie ALCARAZ

Acte publié sur le site de la Ville le : 21/04/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté

Numéro attribué à l'acte : ARR 26.160/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES A
MADAME NATHALIE ALCARAZ, SEPTIEME ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE
DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE LA RELATION VILLE-HABITANTS

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260410-BRU_AR_25837_1-AR

Date de l'acte : 10/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25837_1

Date de réception en Préfecture : 20 avril 2026